



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires  
Service Economie Rurale  
Agricole et Forestière**

### **Avis de mise à disposition du public**

**au titre des articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement de l'arrêté préfectoral décidant d'un plan de chasse « faisan commun » sur le périmètre du groupement d'intérêt cynégétique « entre Seille et Nied » pour la saison de chasse 2023-2024.**

En application des dispositions des articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral décidant d'un plan de chasse « faisan commun » sur le périmètre du groupement d'intérêt cynégétique « entre Seille et Nied » pour la saison de chasse 2023-2024 est soumis à la consultation du public du 23 juin 2023 au 17 juillet 2023 (8h00) sur le site Internet de la préfecture de la Moselle rubrique "[Publications/Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement](#)" ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement>

Les observations seront transmises au service instructeur par :

- l'intermédiaire de la messagerie électronique qui sera accessible à partir du site de consultation :

[ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr)

- par voie postale à l'adresse suivante :

**DDT Moselle  
SERAF - consultation du public  
17, quai Paul Wiltzer  
57000 METZ**

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie ou cachet de la poste faisant foi.

Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral  
décidant d'un plan de chasse « faisan commun » sur le périmètre du groupement d'intérêt cynégétique « entre Seille et Nied » pour la saison de chasse 2023-2024  
soumis à consultation du public

Pièce jointe : projet d'arrêté préfectoral.

**Contexte :**

Le schéma départemental de gestion cynégétique prévoit la participation au développement ou à la dynamique de la petite faune de plaine. Dans ce cadre, un groupement d'intérêt cynégétique s'étendant sur 171 communes a été constitué afin d'adopter une gestion commune et durable du faisan commun. Dans cet objectif et afin d'assurer un développement durable des populations de faisan conformément à l'article L425-6 du code de l'environnement, il est proposé, pour la saison 2023/2024, la mise en place par arrêté préfectoral d'un plan de chasse pour le faisan commun sur le périmètre du GIC « entre Seille et Nied »

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) constituée en particulier de représentants des intérêts agricoles, forestiers, cynégétiques et naturalistes et réuni le 19 juin 2023 a émis un favorable à la majorité sur ce projet.

**Objet de la consultation :**

Le projet du présent arrêté décide d'un plan de chasse « faisan commun » sur le périmètre du groupement d'intérêt cynégétique « entre Seille et Nied » pour la saison de chasse 2023-2024.

**Projet d'arrêté soumis à la consultation du public :**

Le projet d'arrêté préfectoral décide d'un plan de chasse « faisan commun » sur le périmètre du groupement d'intérêt cynégétique « entre Seille et Nied » pour la saison de chasse 2023-2024. Cet arrêté est soumis à la consultation du public par voie électronique, conformément aux articles L123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public.

La consultation est ouverte sur le site Internet de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

**Dates de mise à disposition du public : du 23 juin 2023 au 17 juillet 2023 (8h00)**

**Ce projet est disponible à l'adresse :**

- site Internet : <https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement>

**Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites avant le 17 juillet 2023 à 8 heures à l'adresse électronique : [ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr)**